



POMPES FUNÈBRES DE FRANCE

201 Route de Gençay
86280 Saint-Benoît
Tél : 05 16 41 54 09
Email : poitiers@pfdefrance.com
Site Internet : poitiers.pompesfunebresdefrance.com
Habilitation : 23-86-0141
SIRET : 87814959000027

Dossier n°DS00183381

Devis n° DORM250182

Devis établi le 02/09/2025, valable 1 mois

Votre conseiller : Maude WEISS

Tél : 05 49 51 71 02

Mail : contact@migne-auxances.fr

Lien de parenté avec le défunt : Mairie

Compte client : 90410860

MAIRIE - MIGNÉ-AUXANCES

1 rue du 8-Mai-1949

86440 Migné-Auxances

Obsèques de né le à et décédé le à l'âge de ans , à

Services

Crémation : Crématorium de Poitiers Rue du Souvenir 86000 Poitiers

Il est recommandé aux familles de consulter l'association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (AGIRA) pour vérifier l'existence ou non d'une assurance obsèques souscrite par le défunt avant son décès (<https://www.agira-vie.fr/obsèques>).

En cas d'acceptation, le présent devis doit mener à la signature d'un bon de commande permettant la réalisation des obsèques dans les délais réglementaires prévus aux articles R. 2213-33 et R. 2213-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT). En application de l'article R. 2223-29 du CGCT, en fonction des circonstances, des modalités de transport et des causes de décès, les soins de conservation, la housse mortuaire et le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur peuvent devenir obligatoires. D'autres prestations, bien que non obligatoires, peuvent être rendues nécessaires selon les circonstances du décès et les choix opérés par les familles.

Prestations obligatoires	Montant TTC (1)	Prestations non obligatoires	Montant TTC (1)
1. Préparation / organisation des obsèques			
		Démarches et formalités administratives Vienne	180,00
2. Transport du défunt avant mise en bière (sans cercueil), pour retour du corps à domicile, dans une chambre funéraire ou tout autre lieu			
		Prestation du brancardier pour transfert avant mise en bière • Période : En heures ouvrées (8h-20h du lundi au samedi)	90,00
Housse mortuaire	55,00		
		Transfert avant mise en bière (forfait pour 50 Kms aller/retour et communes limitrophes) • Période : En heures ouvrées (08h-20h du lundi au samedi)	240,00
3. Cercueil et accessoires			
Cercueil modèle CHANTEGRIVE Forme parisienne, pin 22mm 2ème choix, couvercle plat, caisse moulurée, fond débordant ombré, vernis ombré satiné. Équipé de 4 poignées, cuvette étanche biodégradable, visserie et plaque d'identité. *	790,00		
4. Mise en bière et fermeture du cercueil			

Prestations obligatoires	Montant TTC (1)	Prestations non obligatoires	Montant TTC (1)
		Mise en Bière et fermeture du cercueil	90,00
5. Transport du défunt après mise en bière (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu			
		Mise à disposition d'un corbillard avec chauffeur en convoi (forfait 50km aller-retour)	360,00
7B. Crémation			
Fourniture d'une urne avec sa plaque d'identification	50,00		
• Urne de dispersion Carton Kraft			
8. Frais avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles			
Vacation de police (3)	20,00		
Crémation (sans présence de la famille) - Adulte (3)	799,00		
• Type : Adulte			
• Tarif en vigueur au 01/01/2025			
Sous total des frais avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles			819,00
Total TTC de l'ensemble des prestations obligatoires	1 714,00 €	Total TTC de l'ensemble des prestations non obligatoires	960,00 €

TVA%	Base TVA	Montant TVA
0%	819,00	0,00
10%	545,45	54,55
20%	1 045,83	209,17

Total HT	2 410,29 €
TOTAL TVA	263,71 €
Total TTC	2 674,00 €

(1) Les opérations réalisées sont soumises au taux normal de TVA de 20 %, sauf les opérations de transport de corps, avant et après mise en bière, et la fourniture de plants horticoles d'ornement, de plantes vivantes, de fleurs fraîches et de fleurs séchées, non transformés, auxquelles s'applique le taux intermédiaire de 10 %.

(2) La dispersion des cendres peut avoir lieu en pleine nature et peut être effectuée soit à titre gratuit par la famille elle-même, soit par un opérateur funéraire mandaté et rémunéré à cet effet.

(3) Frais non soumis à TVA.

Les prestations identifiées par le repère (*) sont sous-traitées, conformément aux informations portées dans l'habilitation no 23-86-0141.

Commentaires :

En application de l'article R. 2213-25 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil muni d'une cuvette d'étanchéité respectant des caractéristiques de résistance, d'étanchéité et de biodégradabilité, lorsqu'il est destiné à l'inhumation, ou de combustibilité, lorsqu'il est destiné à la crémation, afin de protéger l'environnement et la santé.

Par ailleurs, l'habillement du défunt, les garnitures et les accessoires posés à l'intérieur ou à l'extérieur des cercueils destinés à la crémation sont composés de matériaux combustibles et non susceptibles de provoquer une explosion.

En application de l'article R. 2213-26 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil hermétique si la personne était atteinte au moment du décès de l'une des infections transmissibles mentionnées à l'article R. 2213-2-1 du même code, si le corps est déposé soit à résidence, soit dans un édifice culturel soit dans un caveau provisoire pour une durée excédant six jours, ou si le préfet l'a prescrit.

Le site service-public.fr comporte de nombreuses informations sur les démarches à accomplir après le décès d'un proche. Un guide pratique intitulé « Je perds un proche » est également à la disposition des familles sur le site <https://www.modernisation.gouv.fr>

- Conformément aux dispositions du CGCT :
 - « I. – Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.
 - « II. – Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :
 - « 1o Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;
 - « 2o Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique » (article L. 2223-18-1-1)
 - « Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature » (article L. 2223-34) ;
- Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale ; modalités d'étiquetage des cercueils proposés à la vente ; obligation d'établissement d'un devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande) ;
- En cas de dépassement des frais pour des prestations ou des produits rendus obligatoires et non prévus à la date de signature du bon de commande résultant de l'acceptation du présent devis, ou en cas de prestations ou produits demandés en complément de ceux figurant dans le présent devis à cette même date, un avenant à ce dernier doit être rédigé et paraphé, ou un nouveau devis doit être rédigé et soumis à l'acceptation de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, auquel cas un nouveau bon de commande devra être établi puis signé par cette dernière.

Nous vous informons de votre droit d'inscription à la liste d'opposition pour le démarchage téléphonique sur Bloctel : <https://www.bloctel.gouv.fr/> .

En cas de désaccord persistant et sous réserve des conditions de recevabilité prévues par le Code de la consommation, vous pourrez vous adresser gratuitement au Médiateur de la consommation afin de trouver une solution amiable.

Je soussigné(e) MAIRIE - MIGNÉ-AUXANCES

☐ Accepte le présent devis prévisionnel

Validation requise pour acceptation du présent devis. Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires, lorsque le devis est accepté, un bon de commande est alors établi et signé par le client.



- Services funéraires
- Marbrerie
- Contrat Obsèques
- Entretien
- Funérarium

ANEMONE FUNÉRAIRE - JAUNAY MARIGNY

4 Rue des écoles

86130 JAUNAY-CLAN

Téléphone : 05.49.37.00.39

Télécopie :

anemone-jaunay@adn-funeraire.fr

www.adn-funeraire.fr

DEVIS DE PRESTATIONS FUNÉRAIRES

Référence : DOSC/2509025

Vous avez été reçu(e) par CHAMBEAUD Julie

Personne défunte

Personne qui pourvoit aux obsèques

DEVIS TYPE

Téléphone :

• Crémation CREMATORIUM POITIERS 1 rue du souvenir 86000 POITIERS

Il est recommandé aux familles de consulter l'association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (AGIRA) pour vérifier l'existence ou non d'une assurance obsèques souscrite par le défunt avant son décès (<https://agira-vie.fr/obsèques>).

En cas d'acceptation, le présent devis doit mener à la signature d'un bon de commande permettant la réalisation des obsèques dans les délais réglementaires prévus aux articles R. 2213-33 et R. 2213-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

En application de l'article R.2223-29 du CGCT, en fonction des circonstances, des modalités de transport et des causes de décès, les soins de conservation, la housse mortuaire et le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur peuvent devenir obligatoires. D'autres prestations, bien que non obligatoires, peuvent être rendues nécessaires selon les circonstances du décès et les choix opérés par les familles.

	Prestations obligatoires	Montant TTC (1)	Prestations non obligatoires	Montant TTC (1)
1 - PRÉPARATION/ ORGANISATION DES OBSÈQUES			Démarches et formalités administratives locales (demande d'autorisation ou déclaration auprès de la mairie, de la police, des représentants de culte, frais de dossiers).	131,00
3 - CERCUEIL ET ACCESSOIRES	Cercueil Prunay en pin massif en 185 équipé de 4 poignées, d'une cuvette étanche et de la plaque d'identité	1 190,00	Capiton MALTES / MANES Taffetas avec ouate 60gr Blanc	139,00
4 - MISE EN BIÈRE ET FERMETURE DU CERCUEIL			Livraison du Cercueil avec la mise en bière et présentation du défunt Ouate incluse	210,00
5 - TRANSPORT DU DÉFUNT APRÈS MISE EN BIÈRE (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu			Forfait du transfert après mise en bière - Local	135,00
6 - CÉRÉMONIE FUNÉRAIRE			Corbillard pour la cérémonie avec un chauffeur 1 Porteur pour le convoi	295,00 165,00
8 - FRAIS AVANCÉS POUR LE COMPTE DE LA PERSONNE AYANT QUALITÉ POUR POURVOIR AUX FUNÉRAILLES	Frais de crémation au crématorium * (Selon le Tarif en Vigueur) <i>Crématorium DEBOURS CREMATIONS</i> Vacation police (crémation) (3) (Selon tarif en vigueur de la commune)	1 221,00 20,00		

Référence : DOSC/2509025

Page 1/4

Habilitation préfectorale N°25-86-0064 | APE : 9603Z | Siret : 37805897800123 | Numéro de TVA intracommunautaire : FR81378058970 | Oris : 07-026-142 UDIFE Assurances | Immatriculation : 378 058 978 | Forme juridique : SAS | Nom du Dirigeant : NAIL Christophe | Siège Social : 13 Place du Mail, 86110 MIREBEAU tél : 05.49.50.90.56, fax : , email : augeron-mirebeau@adn-funeraire.fr, www.adn-funeraire.fr | Capital Social : 10000€ | Assureur professionnel : UDIFE ASSURANCES, ZA Beausejour, 22490 PLESLIN TRIVAGOU, couverture géographique : France Métropolitaine
Informations bancaires : CAISSE EPARGNE CE AQUITAINE POITOU CHARENTES | IBAN : FR76 1333 5004 0108 0040 9696 123 BIC/SWIFT : CEPARPP333



- Services funéraires
- Marbrerie
- Contrat Obsèques
- Entretien
- Funérarium

ANEMONE FUNERAIRE - JAUNAY MARIGNY
4 Rue des écoles
86130 JAUNAY-CLAN

Téléphone : 05.49.37.00.39
Télécopie :
anemone-jaunay@adn-funeraire.fr
www.adn-funeraire.fr

	Prestations obligatoires	Montant TTC (1)	Prestations non obligatoires	Montant TTC (1)
	Fournisseur POLICE LE MANS			
Sous-total 8 - FRAIS AVANCÉS POUR LE COMPTE DE LA PERSONNE AYANT QUALITÉ POUR POURVOIR AUX FUNÉRAILLES : 1241 €				
	TOTAL TTC de l'ensemble des prestations obligatoires	2 431,00	TOTAL TTC de l'ensemble des prestations non obligatoires	1 075,00

Référence : DOSC/2509025

Page 2/4

Habilitation préfectorale N°25-86-0064 | APE : 9603Z | Siret : 37805897800123 | Numéro de TVA intracommunautaire : FR81378058970 | Orias : 07-026-142 UDIFE Assurances | Immatriculation : 378 058 978 | Forme juridique : SAS | Nom du Dirigeant : NAIL Christophe | Siège Social : 13 Place du Mail , 86110 MIREBEAU tél : 05.49.50.90.56, fax : , email : augeron-mirebeau@adn-funeraire.fr, www.adn-funeraire.fr | Capital Social : 10000€ | Assureur professionnel : UDIFE ASSURANCES, ZA Beausejour , 22490 PLESLIN TRIVAGOU, couverture géographique : France Métropolitaine
Informations bancaires : CAISSE EPARGNE CE AQUITAINE POITOU CHARENTES | IBAN : FR76 1333 5004 0108 0040 9696 123 BIC/SWIFT : CEPFRPP333



- Services funéraires
- Marbrerie
- Contrat Obsèques
- Entretien
- Funérarium

ANEMONE FUNERAIRE - JAUNAY MARIGNY
4 Rue des écoles

86130 JAUNAY-CLAN

Téléphone : 05.49.37.00.39

**Télécopie :
anemone-jaunay@adn-funeraire.fr
www.adn-funeraire.fr**

Récapitulatif TVA

	Base HT	TVA	Montant TVA
0	1 241,00	0 %	0,00
1	581,82	10 %	58,18
2	1 354,17	20 %	270,83
0	0,00	0 %	0,00

Total HT 3 176,99 €
Total TVA 329,01 €
Total général TTC 3 506,00 €

Le devis est valable pour une durée de 30 jours.

Rappels :

(1) Les opérations réalisées sont soumises au taux normal de TVA de 20 % sauf les opérations de transports de corps, avant et après mise en bière, et la fourniture de plants horticoles d'ornement, de plantes vivantes, de fleurs fraîches et de fleurs séchées, non transformés, auxquelles s'applique le taux intermédiaire de 10 %.

(2) La dispersion des cendres peut avoir lieu en pleine nature et peut être effectuée soit à titre gratuit par la famille elle-même, soit par un opérateur funéraire mandaté et rémunéré à cet effet.

(3) Frais non soumis à TVA

* Les prestations identifiées par le repère * sont sous traitées; conformément aux informations portées dans l'habilitation n°25-86-0064

En application de l'article R. 2213-25 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil muni d'une cuvette d'étanchéité respectant des caractéristiques de résistance, d'étanchéité et de biodégradabilité, lorsqu'il est destiné à l'inhumation, ou de combustibilité, lorsqu'il est destiné à la crémation, afin de protéger l'environnement et la santé. Par ailleurs, l'habillement du défunt, les garnitures et les accessoires posés à l'intérieur ou à l'extérieur des cercueils destinés à la crémation sont composés de matériaux combustibles et non susceptibles de provoquer une explosion.

En application de l'article R. 2213-26 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil hermétique si la personne était atteinte au moment du décès de l'une des infections transmissibles mentionnées à l'article R. 2213-2-1 du même code, si le corps est déposé soit à résidence, soit dans un édifice culturel soit dans un caveau provisoire pour une durée excédant six jours, ou si le préfet l'a prescrit.

Le site service-public.fr comporte de nombreuses informations sur les démarches à accomplir après le décès d'un proche. Un guide pratique intitulé « Je perds un proche » est également à la disposition des familles sur le site <https://www.modernisation.gouv.fr>

- Conformément aux dispositions du CGCT :

« I. - Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

« II. - Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

« 1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;

« 2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique » (article L. 2223-18-1-1)

« Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature » (article L. 2223-34) ;

- Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale ; modalités d'étiquetage des cercueils proposées à la vente ; obligation d'établissement d'un devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande) ;

- En cas de dépassement des frais pour des prestations ou des produits rendus obligatoires et non prévus à la date de signature du bon de commande résultant de l'acceptation du présent devis, ou en cas de prestations ou produits demandés en complément de ceux figurant dans le présent devis à cette même date, un avenant à ce dernier doit être rédigé et paraphé, ou un nouveau devis doit être rédigé et soumis à l'acceptation de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, auquel cas un nouveau bon de commande devra être établi puis signé par cette dernière.

Référence : DOSC/2509025

Page 3/4

Habilitation préfectorale N°25-86-0064 | APE : 9603Z | Siret : 37805897800123 | Numéro de TVA intracommunautaire : FR81378058970 | Orias : 07-026-142 UDIFE Assurances | Immatriculation : 378 058 978 | Forme juridique : SAS | Nom du Dirigeant : NAIL Christophe | Siège Social : 13 Place du Mail, 86110 MIREBEAU tél : 05.49.50.90.56, fax : , email : augeron-mirebeau@adn-funeraire.fr, www.adn-funeraire.fr | Capital Social : 10000€ | Assureur professionnel : UDIFE ASSURANCES, ZA Beausejour, 22490 PLESLIN TRIVAGOU, couverture géographique : France Métropolitaine
Informations bancaires : CAISSE EPARGNE CE AQUITAINE POITOU CHARENTES | IBAN : FR76 1333 5004 0108 0040 9696 123 BIC/SWIFT : CEPFRPP333



- Services funéraires
- Marbrerie
- Contrat Obsèques
- Entretien
- Funérarium

ANEMONE FUNERAIRE - JAUNAY MARIGNY

4 Rue des écoles

86130 JAUNAY-CLAN

Téléphone : 05.49.37.00.39

Télécopie :

anemone-jaunay@adn-funeraire.fr

www.adn-funeraire.fr

Traitement des données

☐ J'accepte que mes données à caractère personnel (notamment mes opinions religieuses pour les besoins de l'exécution de mes obsèques) soient recueillies pour être communiquées puis traitées par AUGERON.

Les informations recueillies par AUGERON, au cours de la relation d'affaires, font l'objet d'un traitement informatique destiné à la préparation, la conclusion, la gestion, l'exécution de votre contrat et plus particulièrement à l'exécution de vos obsèques.

Elles sont conservées pendant 10 ans à compter de la date d'émission du devis ou de la fin du contrat pour une prestation intégrale.

Les destinataires des données sont les entreprises assurant les fournitures et prestations (« tiers obligatoires » et « tiers facultatifs »), qui interviennent dans le cadre de l'exécution ou de la gestion de votre contrat, et le cas échéant, les autorités administratives, judiciaires et bancaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires en vigueur. Les données peuvent également être transmises s'il y a lieu, à toutes personnes intervenant au contrat tels qu'avocats, experts, auxiliaires de justice et officiers ministériels, curateurs, tuteurs, enquêteurs, professionnels de santé et aux organismes sociaux.

☐ J'accepte de recevoir les offres commerciales et événementielles de AUGERON par email.

☐ J'accepte de recevoir les offres commerciales et événementielles de AUGERON par SMS ou MMS.

☐ J'accepte de recevoir les offres commerciales et événementielles des partenaires de AUGERON par email, SMS ou MMS.

Conformément à la loi « informatique et libertés » de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et 2018 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de portabilité, de rectification, de suppression, de limitation, d'opposition et de retrait de votre consentement, le cas échéant, aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par écrit à AUGERON (délégué à la protection des données: NAIL Léa) 13 Place du Mail 86110 MIREBEAU (avec copie d'une pièce d'identité). Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel et à la manière dont vous souhaitez que vos droits soient exercés après votre décès.

Si vous estimez que le traitement de vos données n'est pas effectué conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, vous avez la faculté d'introduire une réclamation :

- Sur le site de la CNIL en remplissant un formulaire de plainte en ligne.
- Par courrier postal en écrivant à : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 ».

Vous avez la possibilité de vous inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique BLOCTEL (www.bloctel.gouv.fr) afin de ne plus être démarché téléphoniquement par un professionnel avec lequel vous n'avez pas de relation contractuelle en cours, conformément à la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation.

Je soussigné(e), (prénom et nom) _____ accepte le présent devis prévisionnel.

Fait à : JAUNAY-CLAN le jeudi 11 septembre 2025 11/09/2025

Signature précédée de la mention "lu et approuvé, bon pour acceptation".

Référence : DOSC/2509025

Page 4/4

Habilitation préfectorale N°25-86-0064 | APE : 9603Z | Siret : 37805897800123 | Numéro de TVA intracommunautaire : FR81378058970 | Orias : 07-026-142 UDIFE Assurances | Immatriculation : 378 058 978 | Forme juridique : SAS | Nom du Dirigeant : NAIL Christophe | Siège Social : 13 Place du Mail , 86110 MIREBEAU tél : 05.49.50.90.56, fax : , email : augeron-mirebeau@adn-funeraire.fr, www.adn-funeraire.fr | Capital Social : 10000€ | Assureur professionnel : UDIFE ASSURANCES, ZA Beausejour , 22490 PLESLIN TRIVAGOU, couverture géographique : France Métropolitaine
Informations bancaires : CAISSE EPARGNE CE AQUITAINE POITOU CHARENTES | IBAN : FR76 1333 5004 0108 0040 9696 123 BIC/SWIFT : CEPAPRPP333

Devis pour les opérations suivantes :

DEVIS TYPE CREMATION

DEVIS

N/Réf. : DA01098/002

MIREBEAU le 24 septembre 2025

Il est recommandé aux familles de consulter l'association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (AGIRA) pour vérifier l'existence ou non d'une assurance obsèques souscrite par le défunt avant son décès (<https://www.agira-vie.fr/obseques>).

En cas d'acceptation, le présent devis doit mener à la signature d'un bon de commande permettant la réalisation des obsèques dans les délais réglementaires prévus aux articles R. 2213-33 et R. 2213-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT).
En application de l'article R. 2223-29 du CGCT, en fonction des circonstances, des modalités de transport et des causes de décès, les soins de conservation, la housse mortuaire et le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur peuvent devenir obligatoires. D'autres prestations, bien que non obligatoires, peuvent être rendues nécessaires selon les circonstances du décès et les choix opérés par les familles.

	Prestations obligatoires TTC (1)	Prestations non obligatoires TTC (1)
Salle de cérémonie salle de cérémonie Pompes funèbres Barraud, à Neuville. (si souhaité)		225,00
Préparation / Organisation des obsèques :	Prestations obligatoires TTC (1)	Prestations non obligatoires TTC (1)
Démarches administratives et formalités pour un convoi local		95,00
Admission à la chambre funéraire		95,00
Chambre funéraire Barraud Mirebeau Jusqu'à 4 jours		269,00
Soins d'hygiène, de conservation et de présentation du corps hors nuit / dimanche et jours fériés		360,00
Transport avant mise en bière :	Prestations obligatoires TTC (1)	Prestations non obligatoires TTC (1)
Véhicule de transport avant mise en bière 1 brancardier hors nuit / dimanche et jours fériés		180,00
Housse de transport avant mise en bière	60,00	
Transport de corps avant mise en bière Forfait - 20km		80,00
Cercueil et accessoires :	Prestations obligatoires TTC (1)	Prestations non obligatoires TTC (1)
Cercueil PIN CREMATION Pin massif. Finition teintée claire, satinée. Équipements en plastique. Garniture étanche, 4 Poignées Plaque d'identité gravée prix variable selon modèle choisi	790,00	
Capiton Simple écru Prix variable selon modèle choisi		95,00
Mise en Bière et Fermeture du cercueil :	Prestations obligatoires TTC (1)	Prestations non obligatoires TTC (1)

Mise en bière, fermeture du cercueil		80,00
Transport du défunt après mise en bière :	Prestations obligatoires TTC (1)	Prestations non obligatoires TTC (1)
Transport de corps après mise en bière Forfait de 20km à 50km Avec récupération de l'urne au crématorium		225,00
Cérémonie funéraire :	Prestations obligatoires TTC (1)	Prestations non obligatoires TTC (1)
Véhicule de cérémonie		190,00
Fourniture de registre à signatures et table		60,00
Service de porteurs au nombre de : quatre si cérémonie religieuse avant sinon, 2 porteurs		560,00
Maître de Cérémonie/personnel, accompagnement. Pour dépôt de l'urne (du lundi au vendredi, supplément de 80€ si samedi)	180,00	
Crémation :	Prestations obligatoires TTC (1)	Prestations non obligatoires TTC (1)
Urne prix variable selon modèle choisi 1 x 65,00 €	65,00	
Monument :	Prestations obligatoires TTC (1)	Prestations non obligatoires TTC (1)
Gravure sur monument Prix à la lettre (9€)		9,00
Travaux pour inhumation :	Prestations obligatoires TTC (1)	Prestations non obligatoires TTC (1)
Ouverture pour inhumation de l'urne, fermeture après inhumation, joints de scellement.	280,00	
Somme(s) déboursée(s) pour votre compte :	Prestations obligatoires TTC (1)	Prestations non obligatoires TTC (1)
Presse : Annonce nécrologique Tarif selon la taille de l'avis		180,00
Vacation de Police	20,00	
Crémation SANS recueillement Poitiers Prix variable selon le crématorium choisi et les prestations demandées.		799,00
Totaux	1 395,00	3 502,00

TOTAL toutes taxes comprises :	4 897,00
T.V.A :	598,50

(1) Les opérations réalisées sont soumises au taux normal de TVA de 20 %, sauf les opérations de transport de corps, avant et après mise en bière, et la fourniture de plants horticoles d'ornement, de plantes vivantes, de fleurs fraîches et de fleurs séchées, non transformés, auxquelles s'applique le taux intermédiaire de 10 %.

(2) La dispersion des cendres peut avoir lieu en pleine nature et peut être effectuée soit à titre gratuit par la famille elle-même, soit par un opérateur funéraire mandaté et rémunéré à cet effet.

(3) Frais non soumis à TVA.

Les prestations identifiées par le repère (*) sont sous-traitées, conformément aux informations portées dans l'habilitation n° 2011-86-70.

Le présent devis est valable 3 mois.

Détail de la T.V.A pour information :

Base HT	Taux TVA	Mt TVA
999,00	0,0	0,00
613,65	10,0	61,35
2 685,85	20,0	537,15

Dom. Banc. : CAISSE D'EPARGNE - Code IBAN : FR7613335004010800057071053 - Code BIC : CEPARPP333

Pompes Funèbres BARRAUD - 4 Bld Foulques Nerra - 86110-MIREBEAU - N° Habilitation : 2011-86-70 - Tél. : 05.49.50.47.77

Pompes Funèbres BARRAUD - SARL au capital de : 6000 € - Siren : 535000046 - RCS 535 000 046 - Code NAF : 9603Z - N° TVA intra. : FR29535000046 - N° ORIAS : 12065828